

**Arrêté ministériel autorisant l'enregistrement d'armoiries de  
personne physique en Communauté française**  
*Extrait*

**A.M. 13-05-2026**

**M.B. 29-05-2026**

Par arrêté ministériel daté du 13 mai 2026, la Ministre de la Culture a décidé ce qui suit :

193. L'enregistrement des armoiries de Monsieur Alexandre CLEVEN, né le 28 octobre 1961 à Ixelles, telles qu'elles sont ici décrites et figurées, est autorisé pour lui-même et ses descendants porteurs du nom, soit d'or à la chachka et la flèche passées en sautoir, surmontées d'un soleil, le tout d'azur ; au chef d'azur chargé de trois épis d'or. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'or.

Cimier : un rameau de chêne feuillé de cinq pièces et fruité de trois au naturel.

Devis : DU CHOIX NAIT LE DEVOIR, en lettres d'or sur un listel d'azur.

L'arrêté prend ses effets à la date de sa signature.